

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Délégations

Vous trouverez dans ce document tous les éléments nécessaires pour l'inscription d'une délégation au TOSS 2022. Merci d'en prendre connaissance intégralement afin de remplir toutes les conditions de validation de votre inscription.

Toute inscription passée sur le site Internet de l'événement suppose la consultation et l'acceptation expresse de ces présentes Conditions Générales d'Inscription manifestée par le fait, purement et simplement, de cocher la case « Je déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Inscription au TOSS 2022 » au moment de la création de son compte sur le site Internet de l'événement.

SOMMAIRE

01.	INFORMATIONS GENERALES	3
A.	Conditions d'accès à l'évènement	
B.	Tournois sportifs et autres prestations	4
C.	Hébergement	
D.	Restauration	
E.	Planning général	6
02.	TARIFICATION	7
A.		
F	rais de participation à l'évènement	
0	Options Restauration	7
0	ptions Hébergement	
B.		
C.		
	rais de participation à l'évènement	
D.	Remarque	9
03.		
A.	Support	.10
A. B.	Support Dates	
	DatesGestion de l'inscription	.10 .10
B. C. D.	Gestion de l'inscription	.10 .10 .11
B. C. D. E.	Dates	.10 .10 .11 .12
B. C. D. E. F.	Dates	.10 .10 .11 .12
B. C. D. E. F. G.	Dates	.10 .11 .12 .13
B. C. D. E. F. G. H.	Dates	.10 .11 .12 .13 .13
B. C. D. E. F. G. H. I.	Dates	.10 .11 .12 .13 .13
B. C. D. E. F. G. H. I. J.	Dates	.10 .11 .12 .13 .13 .14
B. C. D. E. F. G. H. I.	Dates	.10 .11 .12 .13 .13 .14
B. C. D. E. F. G. H. I. J.	Dates	.10 .11 .12 .13 .13 .14 .14
B. C. D. E. F. G. H. I. J. K.	Dates	.10 .11 .12 .13 .14 .14 .15
B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. 04.	Dates	.10 .11 .12 .13 .14 .14 .15
B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. 04. A.	Dates	.10 .11 .12 .13 .13 .14 .14 .15
B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. A. B.	Dates	.10 .11 .12 .13 .14 .14 .15 .15

05.	CONTACTS	. [6
-----	----------	-----	---



OI. Informations generales

La 32^{ème} édition du TOSS se déroulera le week-end du 14 & 15 mai 2022 sur le campus de CentraleSupélec à Gif-sur-Yvette, et dans des locaux autres, loués ou mis à disposition de l'organisateur à l'occasion de cet évènement, organisé par le Bureau des Sports de CentraleSupélec.

A. CONDITIONS D'ACCES A L'EVENEMENT

L'accès au TOSS se fait uniquement après inscription et validation de l'inscription sur le site Internet dédié www.cs-sports.fr/toss-register/. L'événement n'est ouvert qu'aux étudiants de plus de 18 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et en possession d'un pass sanitaire valide. Vous aurez accès à l'événement uniquement si :

- Tous vous inscrivez en tant que participant à l'un des 19 tournois sportifs.
- Vous vous inscrivez en tant que musicien, membre de la fanfare de l'établissement (10 personnes maximum par délégation)
- Vous vous engagez à être en possession d'un pass vaccinal valide tout au long de l'évènement et à le présenter sur demande de l'équipe organisatrice. Cette condition pourra être adaptée selon les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur le 13 mai 2022.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous ne pourrez pas être inscrit au TOSS. En l'absence de restrictions sanitaires, les supporters et les coachs peuvent venir assister aux tournois mais ils ne seront pas considérés comme participant au TOSS et en seront donc en aucun cas pris en charge que ce soit en termes d'alimentation, d'activités ou de logement et l'équipe organisatrice décline toute responsabilité vis-à-vis de ces personnes. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'interdire la présence de fanfares, de coachs et de supporters selon l'évolution de la situation sanitaire.

L'inscription à plusieurs tournois sportifs en parallèle n'est pas autorisée, pour des raisons d'éloignement des sites des différents tournois, et de superposition des matchs. Une exception à cette règle existe pour ceux souhaitant participer à la compétition de cheerleading, en plus de leur sport. La superposition fanfare/sport est également possible.



B. TOURNOIS SPORTIFS ET AUTRES PRESTATIONS

Les sports			
COLLECTIFS	INDIVIDUELS		
Football (H/F)	Badminton (H/F)		
Basketball (H/F)	Judo		
Rugby (H/F)	Escrime		
Handball (H/F)	I0Km		
Volleyball (H/F)	Tennis de table		
Tennis (mixte)	Escalade		
Athlétisme	Boxe (H/F)		
Cheerleading			
Natation			
Equitation			
Spikeball			
Ultimate			

Les activités hors-compétition			
SAMEDI	DIMANCHE		
Saut à l'élastique	Stand de tir		
Bubble Foot	Massages		
Tir à l'arc	Cérémonie de clôture		
Stand de tir			
Laser Game			
Initiations au handisport			
Soirée			
Massages			

La liste des activités est susceptible de changer en amont de l'évènement. L'équipe organisatrice se garde donc la possibilité de rajouter ou d'enlever une ou plusieurs des activités présentes dans cette liste lors du week-end.



Le samedi 14 mai, les équipes disputent leur phase de poule sur une demi-journée. L'autre demi-journée est libre afin de permettre l'accès aux activités présentées hors compétition. Le dimanche 15 mai est consacré aux phases finales des tournois sportifs ainsi qu'à la cérémonie de clôture. Certaines activités comme les stands de massages ou la cérémonie de clôture seront également mises en place.

C. HEBERGEMENT

A/ EN TENTE

Un service d'hébergement en tente est proposé durant le week-end. Celui-ci est réservé aux participants ne venant pas d'établissements d'Île de France. Les tentes seront fournies aux participants. Ceux-ci ont l'interdiction d'amener leur propre tente et de s'installer sur ou aux abords du campus de CentraleSupélec. Les participants ont également l'interdiction de s'installer dans des tentes qui ne leur auront pas été attribuées.

Attention : les sacs de couchages et tapis de sol ne sont pas fournis

B/ EN RESIDENCE

L'hébergement en résidence est aussi proposé aux participants du TOSS. Un participant pourra loger soit chez un ami étudiant à CentraleSupélec. L'hébergeur et l'hébergé devront se signaler à l'équipe organisatrice à minima deux semaines avant l'évènement afin de signer un accord Hébergeur/Hébergé. Ce n'est qu'après restitution de cet accord signé par les deux parties que le participant pourra recevoir le bracelet lui permettant d'avoir accès aux résidences lors du week-end. En cas de trop grande demande d'hébergement en résidence, nuisant à la sécurité des locataires, l'organisation se réserve le droit de refuser la demande d'hébergement d'un participant.

Les options sont détaillées au paragraphe « Tarification ».

D. RESTAURATION

Un service de restauration est proposé durant le week-end. Il comprend :

- Les déjeuners du samedi 14 et du dimanche 15 sous la forme d'un panier repas froid servi près des tournois sportifs.
- Le diner du samedi sous la forme d'un repas chaud servi dans le bâtiment de l'École
- Les petits déjeuners du samedi et du dimanche servis dans le bâtiment de l'École.

Attention : seuls ceux ayant choisi l'option « hébergement en tentes » ont accès aux petits déjeuners.



L'option est détaillée au paragraphe « Tarification ».

E. PLANNING GENERAL

VENDREDI 13 MAI 2022

16h-04h Accueil des participants

20h-01h Accès au musée (bar du campus)

SAMEDI 14 MAI 2022

06h30 Début du petit-déjeuner

08h30 Début des matchs

10h-17h30 Activités au Village TOSS

IIh30-I4h Paniers repas froids

18h Fin des matchs et activités
20h-21h30 Concours de cheerleading
19h-22h Repas chaud au RU du campus

22h Spectacle

23h Soirée dans les bâtiments de l'école

DIMANCHE 15 MAI 2022

06h30 Début du petit-déjeuner

08h45 Reprise des tournois (phases finales)

10h-14h Activités au Village TOSS

IIh30-I4h Paniers repas froids

12h Début des finales pour les sports collectifs

14h30 Cérémonie de clôture

15h30-16h Départ des bus des délégations, fin du TOSS



02. TARIFICATION

A. SPORTIF

Frais de participation à l'évènement

Le montant d'inscription à l'évènement s'élève à 34€.

Ceci comprend : la participation à un tournoi sportif, ainsi que l'accès à l'ensemble des activités et divertissements proposés lors du week-end dont la soirée du samedi 14 mai 2022.

Options Restauration

Pour la restauration deux options sont possibles :

- L'option « déjeuners » comprenant les 2 déjeuners du samedi et du dimanche, dont le prix s'élève à 8€
- L'option « tout compris » comprenant les 2 déjeuners du samedi et du dimanche ainsi que le dîner du samedi soir, dont le prix s'élève à 14€.

En fonction de la disponibilité, l'organisation du TOSS se réserve le droit de refuser la demande d'une option restauration. Des solutions alternatives telles que des foodtrucks seront proposées aux participants.

Options Hébergement

Pour l'hébergement, deux options sont possibles :

- L'hébergement en tentes qui s'élève à 12€
- L'hébergement en résidence chez un ami qui s'élève à 8€

Ces options sont valables pour **les 2 nuits** de vendredi et de samedi. Elles comprennent aussi les petits déjeuners du samedi et du dimanche.

Seuls les hébergés en tente peuvent bénéficier du petit-déjeuner.



Tous les participants provenant d'écoles hors lle de France peuvent choisir entre l'hébergement en tentes et l'hébergement en résidence Césal chez un ami. Cependant, au vu de la disponibilité effective des hébergements en résidence et/ou en tente, l'organisation du TOSS se réserve le droit soit de refuser l'accès à l'hébergement demandé, soit de lui proposer l'hébergement alternatif.

En cas de changement d'option d'hébergement, l'organisation du TOSS garantit la destruction des chèques de caution ainsi que le remboursement dans les plus brefs délais et les participants en seront informés avant la fermeture des inscriptions, le 11 avril.

ATTENTION: Consulter la section « Cautions ».

Récapitulatif des tarifs pour les sportifs				
Ī	34 €			
	Restauration - Déjeuners	8 €		
ODTIONS	Restauration – Déjeuners et Dîner	14€		
OPTIONS	Hébergement - Tentes	12€		
	Hébergement - Résidence	8 €		
	Supplément équitation	10€		

Tout participant au TOSS 2022 devra choisir l'un des packs suivants :

- Pack standard à 34€
- Pack standard + Restauration : déjeuners à 42€
- Pack standard + Restauration : déjeuners et diner à 48€
- Pack standard + Restauration : petits déjeuners, déjeuners et diner + Hébergement :
 Tente à 60€
- Pack standard + Restauration : déjeuners et diner + Hébergement chez un ami : Résidence à 56€

En raison du coût des infrastructures, un supplément de 10€ sera demandé aux participants souhaitant s'inscrire en équitation.

Aucun autre arrangement d'options n'est envisageable pour le TOSS 2022.

Ces prix sont ceux qui ont été fixés à ce jour, ils sont encore susceptibles d'être modifiés à la marge avant l'ouverture des inscriptions.

B. Attention

Aucun des packs ne comporte les trajets depuis et jusqu'à l'école du participant, ni le dîner du vendredi soir.



C. FANFARE

Ce paragraphe ne concerne que les participants inscrits uniquement en fanfare. Tout participant inscrit à la fois en fanfare et dans un sport devra s'acquitter du tarif Sportif.

Chaque délégation peut inscrire au TOSS en tant que musicien membre de la fanfare de l'école, jusqu'à 10 personnes.

Frais de participation à l'évènement

Le montant d'inscription à l'évènement s'élève à 24€. Ceci comprend : l'accès à l'ensemble des activités et divertissements proposés lors du week-end dont la soirée du samedi 14 mai.

Les tarifs et conditions des options d'hébergement et de restauration sont identiques à ceux des sportifs.

Récapitulatif des tarifs les fanfares				
Frais de participation 24 €				
	Restauration - Déjeuners	8€		
OPTIONS	Restauration – Déjeuners et Dîner	14€		
	Hébergement - Tentes	12€		
	Hébergement - Résidence	8€		

Tout participant-musicien au TOSS 2022 devra choisir l'un des packs suivants :

- Pack standard à 24€
- Pack standard + Restauration : déjeuners à 32€
- Pack standard + Restauration : déjeuners et dîner à 38€
- Pack standard + Restauration : petits déjeuners, déjeuners et diner + Hébergement :
 Tente à 50 €
- Pack standard + Restauration : déjeuners et dîner + Hébergement : Résidence à 46€

Aucun autre arrangement d'options n'est envisageable pour le TOSS 2022.

D. REMARQUE

Aucun des packs ne comporte les trajets depuis et jusqu'à l'école du participant, ni le dîner du vendredi soir.



03. Procedure d'inscription

A. SUPPORT

L'inscription au TOSS s'effectue uniquement en ligne, via la plateforme accessible depuis l'adresse suivante : http://www.cs-sports.fr/toss-register/

Elle s'effectue en deux étapes :

- Enregistrement sur la plateforme par le responsable de la délégation
- Envoi des documents complémentaires (procédure détaillée sur la plateforme)

B. DATES

Les inscriptions au TOSS ouvriront sur le site le jeudi 10 mars 2022 à 12h00 et se clôtureront le lundi 11 avril 2022 à 23h59.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte au-delà de ces dates.

En cas de remplissage du tournoi avant la date de clôture officielle des inscriptions, l'organisation du TOSS se réserve le droit de fermer les inscriptions de manière anticipée. Si tel est le cas les participants seront prévenus.

Les écoles ont jusqu'au 4 mars 2022 pour informer le Bureau des Sports de CentraleSupélec qu'elles souhaitent obtenir le statut de délégation. Les écoles retenues en tant que délégation auront jusqu'au 16 mars 2022 pour soumettre leurs vœux de sports aux responsables délégation. Elles auront alors jusqu'au 30 mars 2022 pour finaliser leur inscription sur le site. Après cette date, les délégations perdent leurs privilèges sur la réservation de places.

C. GESTION DE L'INSCRIPTION

L'inscription au TOSS d'une délégation se fait par l'intermédiaire du responsable de la délégation de l'école qui sera mis en relation avec le responsable délégation du Bureau des Sports de CentraleSupélec. Le responsable de la délégation de l'école doit alors centraliser toutes les inscriptions de son école, y compris celles dans les sports ne rentrant pas dans les quotas offerts aux délégations.

Pour plus d'information sur l'inscription de la délégation, vous pouvez consulter le document de support destiné aux délégations (https://www.cs-sports.fr/toss/docs/dossier_support_delegations.pdf) ou envoyer un mail à teo.paquet@cs-sports.fr ou <a href="mailto:mailto



D. PAIEMENT

Le paiement de l'inscription d'une délégation est obligatoirement collectif. C'est le responsable délégation qui est chargé de payer pour son école.

Le règlement devra être effectué par virement bancaire (voir ci-dessous).

Il vous suffira de cocher l'option correspondante sur la plateforme et de suivre la procédure détaillée.





E. CAUTIONS

Caution globale

- Un chèque de « caution globale » de 2500€ est fait par la délégation à l'ordre de « CentraleSupélec Sports ». En cas de dégradation trop importante ou ne pouvant être imputée à des écoles en particulier, l'ensemble des frais des dégâts constatés sera également réparti entre les écoles, au prorata du nombre de participants. Le montant sera déduit de la caution donnée par la délégation.
- Le chèque de caution globale devra être envoyé à l'équipe organisatrice du TOSS avant la date du 30 mars 2022, cachet de la poste faisant foi. Si à cette date la délégation n'a toujours pas envoyé le chèque de caution globale, la délégation se verra perdre l'ensemble de ses avantages.

Cautions d'inscription

Chaque participant au TOSS 2022 devra s'acquitter d'une caution d'un montant de 200€.

Remarque : La délégation peut choisir de mutualiser les cautions individuelles de ses membres. Le chèque de caution global devra être remis avant le II avril 2022. En cas de dégradation des solutions d'hébergement, la délégation s'engage à régler le litige avec son ou ses membres et de payer le montant dû sous 3 semaines avant l'encaissement du chèque de caution.

Cautions relatives au logement

Hébergement en résidence : dans le cas de la réservation d'un pack
 « Hébergement – Résidence », un chèque de caution de 400€ à l'ordre de
 CS SPORTS est exigé pour chaque participant.

Remarque: La délégation peut choisir de mutualiser les cautions individuelles de ses membres. Le chèque de caution d'hébergement global devra être remis avant le II avril 2022. En cas de dégradation des solutions d'hébergement, la délégation s'engage à régler le litige avec son ou ses membres et de payer le montant dû sous 3 semaines avant l'encaissement du chèque de caution.

En cas de dégradation des solutions d'hébergement, le responsable de l'équipe s'engage à régler le litige avec son ou ses membres et de payer le montant dû sous **3 semaines** sous peine d'encaissement de la totalité du montant du chèque de caution.



Restitution des cautions

Si aucune dégradation n'est constatée par l'équipe organisatrice, **les cautions** seront détruites le vendredi 10 juin 2022. L'équipe organisatrice pourra fournir une preuve de destruction de la caution si la délégation en fait la demande avant le 10 juin 2022.

Dans le cas contraire une facture précisant le montant des dégradations sera envoyée en recommandé avec accusé de réception à la délégation concernée. Le paiement des réparations devra être effectué sous **3 semaines** avant encaissement des cautions.

La demande de dédommagement peut porter sur le logement comme sur n'importe quelle facilité que le participant aurait dégradé lors de son week-end. D'autre part tout comportement dangereux ou irrespectueux envers des participants, des prestataires ou des membres de l'équipe organisatrice, pouvant porter atteinte à l'image et au bon déroulé de l'évènement pourra également faire l'objet d'une perte partielle ou totale de la caution.

F. CHARTE DU TOSS

Après enregistrement des équipes de la délégation, chaque participant recevra un email avec un code lui permettant de signer électroniquement la charte du participant au TOSS 2022.

L'inscription d'une délégation ne pourra être validée sans la signature de la charte par tous ses membres.

Si à la date du 30 mars 2022 les membres d'une équipe n'ont pas signé l'ensemble des chartes, l'organisation se réserve le droit de supprimer les avantages de l'équipe concernée.

G. ENVOI DES PIECES

Les chèques de caution doivent être envoyés à l'adresse suivante :

BUREAU DES SPORTS CENTRALESUPELEC Plateau du Moulon 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

Aucun dossier d'inscription envoyé après le **lundi I I avril 2022** ne sera retenu, le cachet de la poste faisant foi.



H. VALIDATION DES INSCRIPTIONS

L'inscription d'une délégation sera effective après :

- ② La préinscription de la totalité de la délégation sur le portail du TOSS
- La réception du dossier complet : informations complètes et véridiques sur la plateforme, dépôt du certificat médical datant de moins d'un an ou du numéro de licence FFSU, validation de la charte par chaque participant de chaque équipe, paiement de l'inscription de tous les étudiants de la délégation et réception du chèque de caution, addition de toutes les cautions des participants.
- L'acceptation de l'inscription par CentraleSupélec Sports, dont le responsable de la délégation sera informé par email. L'état de l'inscription sera également visible sur la plateforme d'inscription.

I. LISTE D'ATTENTE

Le nombre de places accordées à chacun des tournois étant limité, un système de liste d'attente est mis en place au cas où ce nombre serait atteint.

Le nombre d'hébergements sur le campus est également limité, ce qui peut donner lieu en cas de saturation à la mise en place d'une autre liste d'attente. L'hébergement est uniquement accordé aux équipes ne venant pas d'Île-de-France. Néanmoins, si l'hébergement n'est pas saturé à la clôture des inscriptions, la possibilité est donnée aux équipes venant d'Île-de-France de réserver des logements sous tentes.

Le classement au sein des listes d'attente est effectué par ordre de réception des dossiers complets.

Vous pouvez à tout moment suivre l'état de votre inscription depuis votre espace personnel sur la plateforme d'inscription.

Ces listes d'attente sont valables jusqu'au samedi 7 mai 2022. Une fois cette date passée, toute équipe encore en liste d'attente ne pourra pas participer au TOSS 2022.

Les délégations peuvent avoir un certain nombre de places réservées à condition qu'elles en aient fait la demande avant le 4 mars 2022. Plus d'informations à propos des quotas sont disponibles sur le document accessible au lien suivant : [TOSS 2022] Modalites delegations.pdf (cs-sports.fr)

|. REFUS D'UNE INSCRIPTION

Tout dossier non complet ne pourra être retenu. L'événement ayant une limite en nombre de participants, le Bureau des Sports de CentraleSupélec se réserve le droit de refuser des dossiers complets si la limite du nombre de participants est atteinte.



Toute délégation dont le dossier d'inscription aurait été refusé par le Bureau des Sports de CentraleSupélec sera remboursée dans les plus brefs délais, et les chèques de caution seront détruits.

K. DESISTEMENT D'UN PARTICIPANT OU D'UNE EQUIPE

Si un participant ou une équipe de la délégation souhaite se désister elle devra effectuer la demande en envoyant un e-mail à l'adresse toss@cs-sports.fr. Le remboursement s'effectuera dans les 3 semaines suivant la date de la demande si la demande est effectuée avant le 11 avril 2022. Au-delà de cette date aucun désistement ne sera remboursé, même sur présentation d'un certificat médical.

04. MESURES EXCEPTIONNELLES

En cas de conditions exceptionnelles (guerre, épidémie, attentat, incendie, tempête, ...) empêchant l'équipe organisatrice de remplir ses obligations vis à vis des délégations celle-ci se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe sans justification particulière.

A. Modifications des CGI

En cas d'une modification des Conditions Générales d'Inscription, l'équipe organisatrice s'engage à tenir l'ensemble des responsables de délégation informés de la modification des Conditions Générales d'Inscription. Le responsable de la délégation sera informé de la modification des Conditions Générales d'Inscription par un mail contenant le nouveau dossier.

Si elle le souhaite, la délégation aura alors **3 jours** pour annoncer son désistement. Attention, un désistement entraîne la désinscription de l'ensemble des équipes de la délégation. Il sera impossible de demander la suppression d'une simple partie des équipes inscrites. L'équipe organisatrice s'engage à rembourser les frais d'inscription et à détruire les cautions de l'ensemble des membres de la délégation dans les plus brefs délais. Le chèque global de la délégation sera également restitué.

Si trois jours après la réception des nouvelles Conditions Générales d'Inscription la délégation n'a pas signalé vouloir annuler son inscription au TOSS, cela vaut pour acceptation pure et simple des nouvelles Conditions Générales d'Inscription.

B. Tournoi sportif

En cas d'événements (guerre, épidémie, attentat, incendie, tempête, ...) conduisant à l'annulation d'un tournoi sportif après le début des inscriptions, l'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas restituer le paiement des participants.



Dans ces circonstances exceptionnelles, les participants validés pourront dans la mesure du possible demander un changement de sport. Les participants en question se verront alors remettre un bracelet leur donnant accès aux activités, aux lieux de tournoi et à la soirée.

C. SOIREE

En cas de conditions de sécurité nécessitant l'annulation de la soirée, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler celle-ci sans contrepartie pour les participants.

D. ACTIVITES

La liste des activités données au paragraphe 1.2 est donnée à titre indicatif et ne présente en aucun cas un engagement de l'équipe organisatrice. Cette liste pourra être modifiée. Les

participants ne pourront en aucun cas demander un remboursement d'une partie ou de la totalité de leurs frais d'inscription suite à l'annulation ou le rajout d'une activité.

E. Forces majeures

cas de force majeure (tel que défini dans l'article 12.18 du code civil) conduisant à l'annulation de l'événement après le 9 mai 2022, l'organisation se réserve le droit de conserver tout ou partie du paiement des participants afin de rembourser les coûts que la préparation d'un tel événement peut engendrer.

L'équipe organisatrice s'engage à annuler l'événement avant le 9 mai 2022 si les mesures de restriction sanitaire contre la propagation de la Covid 19 au 9 mai ne permettent pas la tenue d'un tel événement.

05. Contacts

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à nous contacter aux adresses suivantes :

toss@cs-sports.fr

adresse e-mail de contact général

Responsables de l'événement

Président du BDS de CentraleSupélec

Manu BEDARD

manu.bedard@cs-sports.fr



Directeurs opérationnels du TOSS

Alexia BERTHON

Martin CIPEL

Mateo COQUIL

Mateo COQUIL

Mateo.coquil@cs-sports.fr

mateo.coquil@cs-sports.fr

Trésorier du BDS de CentraleSupélec

Téo PAQUET <u>teo.paquet@cs-sports.fr</u>

Responsables délégation du BDS de CentraleSupélec

Téo PAQUETteo.paquet@cs-sports.frMathis GUYOMARDmathis.guyomard@cs-sports.fr

Adresse postale:

BUREAU DES SPORTS CENTRALESUPELEC Plateau du Moulon 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

www.cs-sports.fr/toss





